

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2014

RECONQUÉRIR L'ÉCONOMIE RÉELLE - (N° 1763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE4

présenté par

Mme Valter, rapporteure, M. Brottes, M. Blein, Mme Bechtel, Mme Chauvel, M. Germain,
Mme Grelier, M. Laurent et M. Marsac

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 56, après le mot :

« commerce »

insérer les mots :

« ,dans le ressort duquel la société a son siège social, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.